



Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 12 juillet 2017

Ordre du jour :

1. Avis quant à la recevabilité de demandes de pétition publique
2. Examen d'une pétition ordinaire
3. Suivi des pétitions en cours d'instruction
4. Divers

*

Présents : Mme Nancy Arendt, M. Yves Cruchten remplaçant Mme Cécile Hemmen, M. Lex Delles, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Martine Hansen, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, M. Marco Schank, M. David Wagner

Mme Vera Haas-Gelejjinsky, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Marc Angel, Mme Cécile Hemmen, M. Roberto Traversini

*

Présidence : M. Marco Schank, Président de la Commission

*

1. Avis quant à la recevabilité de demandes de pétition publique

Demande de pétition publique 822 - Änderung des Code de la Route - Erlaubnis für Motorradfahrer sich am Stau vorbeizuschlängeln - Gesetzesanpassung nach österreichischem Vorbild

La Commission émet un avis favorable au sujet de la recevabilité de la demande de pétition publique 822.

Demande de pétition publique 823 - Création/modification du code de la route afin de protéger les cyclistes sur les routes du Luxembourg

La Commission juge utile de transmettre au pétitionnaire la réponse de Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures à la question parlementaire 2986, traitant du même sujet, de Madame la Députée Josée Lorsché.

Il est demandé au pétitionnaire d'informer la Commission, dans le délai d'un mois, si la réponse du Gouvernement couvre l'objet de sa demande.

Demande de pétition publique 824 - D'Verréckele vum Datum vun den Noexamen fir

d'Ofschlossklassen am Enseignement Secondaire an Secondaire technique

La Commission émet un avis favorable au sujet de la recevabilité de la demande de pétition publique 824.

Demande de pétition publique 825 - Indépendance des mandats au Luxembourg

En général, la Commission demande à ce que le pétitionnaire précise quels mandats sont visés par sa demande.

Au niveau de la motivation, la Commission considère que l'énoncé "L'influence des députés ..." comme étant une fausse allégation.

Par ailleurs, la discipline de vote n'existe pas. Pour ce qui est du financement des partis politiques, la Commission recommande au pétitionnaire de se référer à la loi du 21 décembre 2007 portant réglementation du financement des partis politiques.

La Commission demande au pétitionnaire de reformuler sa demande en tenant compte de ce qui précède.

Demande de pétition publique 826 - An déser Petitioun geet et drëm dass Foyerkanner net gutt behandelt ginn.

La Commission retient en premier lieu qu'elle ne peut être saisie d'une demande ayant pour objet un intérêt particulier. Partant, elle recommande au pétitionnaire, qui se dit être victime d'un harcèlement moral et d'un manque de respect de ses éducateurs au foyer, de saisir, le cas échéant, les responsables de l'Ombuds Comité fir d'Rechter vum Kand, en vue d'obtenir le soutien escompté.

La Commission demande d'être informée des suites qui auront été réservées à la démarche du pétitionnaire et décide de tenir en suspens la demande de pétition publique.

Demande de pétition publique 827 - Transport public gratuit pour les chômeurs

La Commission émet un avis favorable au sujet de la recevabilité de la demande de pétition publique 827.

Demande de pétition publique 829 - Le Bitcoin comme 2ème monnaie légale au Luxembourg

A la demande du pétitionnaire, la demande de pétition publique 829 est retirée du rôle.

Demande de pétition publique 808 - Changer l'article 107 de la constitution (concerne tous les cimetières)

En mains le texte reformulé de la demande de pétition publique 808, la Commission demande la suppression de la référence à la commune d'Esch-sur-Alzette.

Demande de pétition publique 804 - Réduction des charges du contribuable en favorisant le modèle d'entreprise pour l'Etat

Demande de pétition publique 807 - Pas de vélos sur les trottoirs/rues commerçantes de la ville

Demande de pétition publique 809 - D'Kontrollstatioun Sandweiler ass onzoumutbar ; et

gëtt héich Zäit, dass sech eppes Reelles verbessert!

Les auteurs des demandes de pétition publique précitées n'ayant pas réservé de suite à la demande de reformuler leur texte, la Commission émet un avis négatif au sujet de la recevabilité des demandes de pétition publique 804, 807 et 809.

2. Examen d'une pétition ordinaire

Pétition 828 – Politique tarifaire des établissements financiers

Au vu du nombre impressionnant de +-10.000 signatures recueillies en vue du dépôt de la pétition ordinaire 828, la Commission décide d'inviter à un échange de vues une délégation des pétitionnaires, en présence d'un membre du Gouvernement.

3. Suivi des pétitions en cours d'instruction

Validation de signatures

Pétition publique 800 - Demande de révision de la Loi du 26 juillet 1980 concernant l'avance et le recouvrement de pensions alimentaires par le Fonds national de solidarité.

Signatures	31
Doublons	2

Pétition publique 791 - Support par l'Etat en matière de formation continue en tant que chauffeur professionnel pour le transport de personnes

Signatures -	6
Doublons	0

Pétition publique 796 - Für die Subventionierung der PKW Sicherheits- und Fahrerassistenz-Systeme

Signatures	12
Doublons	1

La Commission valide les signatures des pétitions reprises ci-dessus. Vu qu'elles n'ont pas atteint le seuil de 4.500 signatures, elles ne pourront faire l'objet d'un débat public. Les pétitionnaires sont invités à informer la Commission, dans le délai d'un mois, s'ils souhaitent poursuivre l'instruction de leurs pétitions publiques reclassées en pétitions ordinaires.

Clôtures

Pétition publique 797 - Caméra pour tous les policiers

Pétition publique 795 - Stadt Luxemburg Nord Umgehungsstraße A1 zur A6 bauen

Pétition publique 793 - Adapter le formulaire de la Déclaration d'Impôts aux données apportées par le contribuable

Pétition publique 792 - Non à la Turquie en CE

Pétition publique 787 - Pour un référendum populaire au sujet de l'autorisation de ratification du Ceta

Pétition publique 779 - Pour une gare CFL correcte à Esch

Pétition publique 776 - Plus de budget pour les jeunes athlètes du Grand-Duché

Les pétitionnaires n'ayant pas répondu à la question de savoir s'ils souhaitent poursuivre l'instruction de leurs pétitions reclassées en pétitions ordinaires, la Commission décide que l'instruction des pétitions reprises ci-dessus est à considérer comme étant close.

Demande de pétition publique 802 – Pour la reconnaissance effective du vote blanc aux élections législatives

La Commission fait siennes les considérations de la Conférence des Présidents du 22 juin 2017 et demande au pétitionnaire de l'informer de sa décision quant à un retrait de sa demande de pétition publique.

4. **Divers**

La Commission prend acte d'un courriel de demande de pétition publique dans lequel l'auteur a tenté de dissimuler son âge réel. Indépendamment du contenu plus que douteux de la demande, la Commission des Pétitions a exprimé le souhait de saisir, aux fins qu'il appartiendra, la Conférence des Présidents de ce qui précède.

Après un échange de vues, la Commission décide de soumettre à discussion le suivi des pétitions ayant fait l'objet d'un débat public en commissions. Un questionnaire afférent sera élaboré en vue d'une prochaine réunion.

Luxembourg, le 18 juillet 2017

Le secrétaire-administrateur,
Vera Haas-Gelejinsky

Le Président de la Commission des Pétitions,
Marco Schank